

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-054-13991/23/BM

**■ Attribution d'une subvention au profit de l'Association Méditerranéenne de Soutien Culturel Artistique et Sportif (AMSCAS) pour l'organisation de la 14ème édition du Pro Bowl Fest - Approbation d'une convention - MGDIS n°5551
62003**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de sport qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'Association Méditerranéenne de Soutien Culturel Artistique et Sportif (AMSCAS) a pour objet d'offrir un soutien, pour tout individu de tout niveau et tout horizon, dans les domaines sportifs, culturel et artistique à travers le monde. Dans le domaine sportif, AMSCAS développe et promeut la pratique des sports de glisse. A ce titre, elle organise la 14ème édition du Pro Bowl Fest à l'Escale Borely à Marseille du 4 au 9 juillet 2023.

Cet évènement combine compétitions nationales et internationales de BMX, roller et trottinette freestyle avec 400 concurrents. Il est l'opportunité de promouvoir les sports de glisse, la mixité dans leur pratique ainsi que l'inclusion par le sport notamment grâce à des initiations à neuf disciplines olympiques (skateboard, BMX freestyle et race, basket3x3, escalade, roller, trottinette, jump, plongeon) à destination de 2 500 enfants. 20 000 spectateurs sont attendus sur toute la durée du Pro Bowl Fest pour assister au-delà des compétitions à des spectacles Big Air, à des animations dont une visant à sensibiliser au tri sélectif, la limitation des déchets et les gestes éco-responsables.

L'association souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 (dossier MGDIS N°00005551). Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association, AMSCAS, une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est à noter que l'AMSCAS a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une autre aide financière relative à l'organisation d'animations de sports de glisse dans le cadre du PROjet de Développement des Activités Sportives (PRODAS 2023). L'attribution d'une subvention est soumise au vote du Bureau Métropolitain du 29 juin 2023 pour un montant de 8 000 euros. (Dossier MGDIS n°5569)

Il convient d'établir une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire qui doit permettre de verser l'aide financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir cette association

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'Association Méditerranéenne de Soutien Culturel Artistique et Sportif (AMSCAS) d'un montant de 10 000 euros au titre de l'exercice 2023 pour l'organisation de la 14^{ème} édition du Pro bowl Fest.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens ci- annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal 2023 de la Métropole, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Sports et équipements sportifs,

David GALTIER